

**Conseil économique et social**Distr. générale
24 mai 2016Français
Original: anglais**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-douzième session**

Point 3 e) de l'ordre du jour

Résolution adoptée par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**72/10. Examen régional de la mise en œuvre des grandes orientations arrêtées lors du Sommet mondial sur la société de l'information**

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant la résolution 70/125 de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 2015, intitulée « Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information », dans laquelle l'Assemblée a appelé à un alignement sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030¹,

Rappelant également sa résolution 69/10, en date du 1^{er} mai 2013, intitulée « Promouvoir la connectivité régionale des technologies de l'information et de la communication et construire des sociétés de la connaissance en réseau en Asie et dans le Pacifique »,

Rappelant en outre sa résolution 71/10, en date du 29 mai 2015, intitulée « Renforcer la connectivité régionale en matière de technologies de l'information et de la communication au moyen de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information »,

Reconnaissant que les technologies de l'information et de la communication constituent un moyen d'exécution important pour atteindre les objectifs de développement durable,

¹ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

1. *Encourage* les membres et membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à tenir compte des résolutions susmentionnées dans leurs plans de développement nationaux en général et dans leurs politiques et stratégies relatives aux technologies de l'information et de la communication en particulier;

2. *Prie* la Secrétaire exécutive:

a) D'accorder la priorité à l'appui constant des États membres et des parties prenantes pertinentes en vue de la mise en œuvre des grandes orientations arrêtées lors du Sommet mondial sur la société de l'information;

b) De veiller au renforcement de l'action ainsi que des liens entre les objectifs de développement durable et le Sommet dans les activités menées par le secrétariat dans le cadre de son mandat;

c) De collaborer avec les organisations internationales et régionales pour continuer d'organiser des consultations préparatoires régionales, y compris par le biais de partenariats public-privé et de réunions d'experts;

d) De procéder à un examen régional de la mise en œuvre des grandes orientations arrêtées lors du Sommet, dans le cadre des sessions du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation et de veiller à rester en lien avec les forums mondiaux sur le Sommet, en collaborant avec les organisations internationales et régionales compétentes afin d'éviter les doubles emplois;

e) De se concerter avec les institutions des Nations Unies et ses partenaires pour mener le processus d'examen régional et de suivi, en vue d'harmoniser les moyens de donner suite au Sommet et de rechercher des synergies;

f) De rendre compte des progrès accomplis à la Commission, à sa soixante-quatorzième session.

*Sixième séance plénière
19 mai 2016*